

Monsieur le préfet de région,
Monsieur le maire de Lyon,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Madame la maire du Vème arrondissement de Lyon,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le général, gouverneur militaire de Lyon,
Monsieur le Conseiller d'état, président de la cour
administrative d'appel,

Monsieur le président et M. le Procureur de la chambre
régionale des comptes,
Monsieur le directeur des services judiciaires,
Madame la Première présidente de la Cour de révision de la
Principauté de Monaco
Messieurs les conseillers et avocats généraux honoraires
près la Cour de cassation

Monsieur l'inspecteur général de la justice,
Mesdames et Messieurs les premiers présidents et
procureurs généraux des cours d'appel de Chambéry,
Grenoble, Riom et Versailles,
Mesdames et Messieurs les premiers présidents, procureurs
généraux et magistrats honoraires,

Mesdames et Messieurs les présidents et procureurs de la
République des tribunaux judiciaires de Lyon, Saint-Étienne,
Bourg-en-Bresse, Roanne et Villefranche-sur-Saône ainsi
que de Versailles et Valence,

Madame la Directrice de la Protection Judiciaire Judiciaire de
la Jeunesse,
Monsieur le Directeur Interrégional des services
pénitentiaires et Mesdames et MM les chefs d'établissements,

Mesdames et Messieurs les hauts représentants des

autorités civiles, militaires et religieuses,
Mesdames et Messieurs les bâtonniers,
Mesdames et Messieurs les présidents des chambres
régionale et départementale des commissaires de justice,
des notaires et de la compagnie des experts,
Mesdames et Messieurs les représentants du secteur
associatif,
Mesdames et Messieurs les magistrats et fonctionnaires,
chers collègues de la cour et des autres juridictions,

Au nom de l'ensemble des magistrats et des personnels de
la cour d'appel de Lyon, je remercie l'ensemble des
personnalités qui nous font le plaisir d'assister aujourd'hui à
cette audience de présentation de Mme la première
présidente de la cour d'appel de Lyon.

Madame la Procureure générale, vous avez la parole pour
vos réquisitions.....

Je vous remercie Madame la Procureure générale.

Je fais miens les propos de Madame la Procureure Générale
à l'égard de M. Régis Vanhasbrouck qui a en effet quitté cette
cour après cinq années de présidence dont deux ont été
compliquées par le mouvement de grève des avocats suivi
par la crise sanitaire de 2020, mais qui surtout ont été
marquées par son énergie positive, sa courtoisie, sa
bienveillance et son optimisme inoxydable. Nous le
remercions d'avoir obtenu pour cette rentrée 2022 la création
de deux postes qui nous faisaient cruellement défaut et nous
lui souhaitons une heureuse retraite, qui sera, nous n'en
doutons pas, remplie d'activités tant intellectuelles que
sportives.

Madame la Première présidente, au nom de tous les

magistrats et fonctionnaires, je vous souhaite la bienvenue à la tête de la cour d'appel de Lyon.

C'est avec plaisir qu'il me revient de vous présenter à l'ensemble de notre communauté judiciaire

Vous êtes entrée dans la magistrature en 1987 et avez débuté votre carrière au parquet de Troyes, puis à celui d'Évry. En 1995, vous avez rejoint la Chancellerie, à la direction des affaires civiles et du sceau puis en qualité de chargée de mission du garde des sceaux avec pour portefeuille la protection judiciaire de la jeunesse et la politique de la ville.

C'est à la direction de l'administration pénitentiaire que vous exercez ensuite à compter de 1997 dans les fonctions de rapporteur au comité consultatif national de la libération conditionnelle. Vous créez ensuite dans cette même direction le premier bureau du suivi personnalisé des carrières ministère de la justice. Enfin, en qualité de sous-directrice des personnes placées sous main de justice, vous conduisez la politique de prise en charge des détenus des personnes suivies en milieu ouvert. Vous œuvrez à la création des établissements pour mineurs et à celle des unités de soins, vous développez le bracelet électronique et participez avec la direction des affaires criminelles et des grâces à la rédaction de la loi dite Perben 2.

En 2006 vous ont été confiées les fonctions de secrétaire administrative du Conseil Supérieur de la Magistrature et vous participez à l'élaboration du premier recueil des obligations déontologiques des magistrats,

Cinq années plus tard, vous intégrez l'inspection générale

des services judiciaires et conduisez de nombreuses missions sur le fonctionnement des juridictions, tribunaux et cour d'appel, pilotez des missions d'évaluation des politiques publiques judiciaires et des missions thématiques interministérielles. Vous êtes enfin la cheville ouvrière de la création de l'inspection générale de la justice qui émergera en 2016 dans notre nouvel édifice administratif. Votre réussite dans ces fonctions a été consacrée par votre nomination en qualité d'adjointe au chef de la nouvelle inspection générale.

En juillet 2018, vous avez pris la présidence de l'important tribunal de Nanterre. Cette juridiction dont le ressort abrite les sièges sociaux de la plupart des grandes entreprises françaises est connue pour la technicité et la complexité de ces contentieux de nature tant civile que pénale.

Quatre années durant, vous avez tenu la barre de ce tribunal. Vous avez conduit le projet de rénovation énergétique des bâtiments, créé le pôle des juges d'instruction dédié aux affaires non résolues, mis en œuvre les réformes, nombreuses pendant cette période, (pôle social, procédure civile, divorce, réforme des peines, code de la justice pénale des mineurs, création du tribunal judiciaire) et bien sûr vous avez assuré au quotidien le pilotage et l'organisation de cette juridiction d'une centaine de magistrats et de 350 fonctionnaires de greffe dont certains services connaissaient une situation difficile avec un manque récurrent d'effectifs et une charge de travail excédant leur capacité d'absorption.

Toutes les fonctions que vous avez exercées jusqu'ici ont été marquées du sceau de la réussite, comme en témoignent les postes qui vous ont été confiés ensuite.

Votre expérience est différente celle de vos prédécesseurs

lyonnais que leur carrière avait menés des fonctions de juge à celles de présidents de tribunaux de plus en plus importants, et pour certains à la tête d'une plus petite cour d'appel avant d'accéder à la cour de Lyon.

Vous avez, vous, la chance de disposer d'une vision complète de l'institution judiciaire pour en avoir vu fonctionner les rouages administratifs au ministère, pour avoir assisté le conseil supérieur de la magistrature dans la gestion des nominations et de la discipline, et pour avoir analysé l'organisation des juridictions au sein de l'inspection.

Cette vision de l'institution judiciaire a contribué au succès de votre présidence à Nanterre, elle vous sera précieuse dans l'exercice des fonctions de premier président de notre cour que le conseil supérieur de la magistrature vous a confiées au début de l'été, vous sélectionnant parmi des candidats forts nombreux, attirés sans aucun doute par les attraits de cette belle cour d'appel mais aussi de la région.

Vous voici en effet dans une région magnifique aux paysages variés et à l'activité dynamique que je ne vais pas vous décrire : vous la connaissez, car vous y avez des attaches familiales.

Depuis votre arrivée au début du mois vous vous êtes attachée à rencontrer les autorités et les partenaires de l'institution judiciaire afin d'en connaître toutes les caractéristiques. Nous vous souhaitons de pouvoir vous distraire de votre tâche, qui sera lourde, pour jouer les touristes, parcourir ce bel environnement, profiter de la nature, et en ville fréquentée des théâtres et salles de concert, et bien sûr des nombreux marchés et des restaurants de Lyon et de ses environs, car ici, la gourmandise n'est pas un défaut et je crois savoir que c'est une de vos qualités !

Madame la Procureure Générale vous a présenté l'activité pénale de la cour. Les chefs des juridictions du ressort, les directeurs des greffes et les bâtonniers vous éclaireront sur l'activité civile et les particularités de leurs juridictions et de leurs ressorts.

Vous avez déjà appréhendé la situation de la cour en tant que juridiction grâce aux entretiens que vous menez actuellement avec les présidents des chambres et à la présence à vos côtés d'un excellent secrétaire général.

Au fronton de nos palais, la justice est habituellement représentée par la déesse Thémis, idéalisée sous les traits d'une jeune femme vaillante. Ces dernières années, Thémis a perdu de sa vaillance.

A l'instar d'autres juridictions du pays, la cour de Lyon est dans une situation difficile. Il y a une dizaine d'années, les avocats vous le confirmeront, les chambres civiles étaient à jour. Le premier président avait obtenu des postes de magistrats et de greffiers pour renforcer les effectifs à titre provisoire dans le cadre que l'on appelait alors les conventions d'objectifs. Depuis, les réformes toujours décidées sans étude d'impact préalable n'ont pas cessé, alourdissant la charge de travail des juges et des greffiers, sans allocation de moyens suffisants et sans jamais de remise en cause des dispositifs précédents même lorsque l'inspection conclut, comme cela a récemment été le cas dans son rapport sur l'évolution récente de la procédure civile, que le but recherché par les réformes intervenues depuis 2017 a eu l'effet inverse de celui qui était escompté. Enfin, le nombre d'avocats a lui aussi considérablement augmenté et cette profession poursuit sa croissance, ce qui entraîne mécaniquement l'augmentation du nombre des procédures dans les juridictions.

Le rapport Sauv   a mis en   vidence les effets de cette situation : nous ne parvenons plus    accomplir la mission qui nous est confi  e dans des d  lais satisfaisants.

Plusieurs des chambres de la cour d'appel de Lyon ne peuvent traiter l'int  gralit   des dossiers qui leur arrivent, et leur stock d'affaires, d  j   cons  quent, s'aggrave r  guli  rement. Pour ne parler que des sujets du moment, j'ajouterai que c'est    moyens constants que la cour devra faire face    l'augmentation de la capacit   du centre de r  tention administrative de Lyon en janvier prochain et    la r  forme de la discipline des avocats, issue de la loi confiance, qui est entr  e en vigueur en juillet 2022.

Il est vraisemblable que nous ne voyons pas d'am  lioration avant plusieurs ann  es, et la communaut   des justiciables et leurs avocats non plus.

Nous esp  rons que l'ex  cutif et le parlement,    qui il appartiendra de d  cider du sort de l'institution judiciaire sauront r  examiner l'ensemble du syst  me, et adapter les missions aux moyens s'il n'est pas possible d'adapter les moyens aux missions.

En attendant qu'intervienne l'indispensable r  forme, nous ne baissons pas les bras, Madame la Premi  re Pr  sidente, d'autant que les premiers contacts que nous avons eus avec vous nous disent d  j   que le Conseil Sup  rieur de la Magistrature ne s'est pas tromp   en vous choisissant : vous saurez organiser la r  flexion afin qu'  mergent de la concertation et du travail collectif les meilleures organisations possibles pour g  rer au mieux la cour juridiction et la cour avec ses 5 juridictions.

Vous trouverez    vos c  t  s des magistrats, des juristes

assistants et des fonctionnaires de justice dont le moral parfois vacille mais qui aiment toujours leur passionnant métier et dont l'engagement n'est pas émoussé. Vous constaterez qu'au sein de la cour d'appel de Lyon l'entente est bonne, l'ambiance cordiale et la solidarité réelle, et que si la communication n'est pas toujours aisée en raison du caractère labyrinthique du bâtiment, la cour est à taille humaine et nous arrivons toujours à nous regrouper pour échanger. Vous trouverez chez les avocats des 5 ressorts de la cour un état d'esprit dynamique, ouvert et constructif qui sera précieux puisqu'il va nous falloir unir nos forces en travaillant sur des projets communs, afin de préparer l'avenir.

Madame la Première Présidente, votre tâche ne sera pas aisée, mais vous pouvez compter sur nous.

Mme la première présidente, je vous invite à rejoindre le siège qui est désormais le vôtre.